

Hors-thèmes

Je vais enseigner Charlie ? Se préparer pour parler, en classe de FLE au Japon, de janvier 2015 en France et de caricatures

D'HAUTCOURT Alexis
Université des Langues Étrangères du Kansai (関西外国語大学)
adhautco?kansaigaidai.ac.jp

Introduction

Quelle que soit l'opinion qu'on leur porte, on ne peut nier que l'attaque du 7 janvier 2015 contre la salle de rédaction de Charlie Hebdo, la prise d'otages antisémite de la supérette Hyper Cacher le 9 janvier, les opérations de police qui ont mené à la mort de leurs auteurs et les rassemblements populaires et politiques qui les ont suivies aient été des événements extraordinaires et méritent qu'on les présente en classe de Français Langue Étrangère. Par ailleurs, tout aussi remarquable a été l'intérêt porté par les autorités françaises au rôle que l'enseignement a joué ou devrait jouer dans le futur, autour de ces événements. L'école, les élèves et les professeurs ont été les objets d'une grande attention de la part des décideurs politiques mais aussi des journalistes, attention sans doute parfois excessive et teintée d'une méfiance non méritée. L'enseignant de FLE au Japon ne sera pas soumis à une telle observation et, sur ce sujet, bénéficie d'une liberté que n'ont probablement pas ses collègues en France, mais cette liberté sera bien évidemment tempérée par d'autres difficultés et d'autres restrictions sociales ou pédagogiques sur lesquelles je voudrais offrir ici quelques modestes et éphémères considérations.

Pour l'enseignant au Japon, la difficulté majeure est, bien entendu, celle du contexte à donner à un événement total : comment le définir ? Où le limiter ? On touche en effet aux thèmes suivants, sans que cette liste ne se veuille exhaustive:

- religion et laïcité
- immigration et banlieues
- politique extérieure de la France
- l'antisémitisme en France et son histoire
- liberté d'expression et censure en France
- histoire de la caricature
- racisme en France
- sociologie des foules
- rôle des médias et des nouveaux réseaux sociaux d'internet

Jusqu'où faut-il creuser dans les strates des causalités historiques et sociales qui ont mené à janvier 2015 ? Comment rendre intelligible à des apprenants de FLE, qui, pour la plupart, n'ont jamais vécu en France, que des événements si simples ont des ramifications passées et futures si complexes ? Ce sera à chaque enseignant de décider en fonction de ses convictions personnelles, de son public et de ses conditions de travail, mais, à mon avis,

nul ne pourra s'affranchir de présenter un contexte avant, s'il ou elle le souhaite, de présenter les caricatures de Charlie Hebdo. J'insiste qu'il est à mon sens nécessaire de présenter le contexte des événements avant les caricatures sous peine de glisser rapidement dans le déterminisme et le fatalisme auto-justificateur, qui se rapprocherait dangereusement des motivations des criminels et des faibles défenses d'imbéciles suiveurs qui ont tenté de justifier ces meurtres sur le mode du « Ils l'avaient bien cherché ».

Montrer les caricatures ?

Il n'existe pas d'impératif moral à montrer les caricatures de Charlie Hebdo, pas plus que de nécessité esthétique ou éthique. L'enseignant de FLE n'a pas à se présenter comme un chevalier de la liberté d'expression, de la laïcité ou des supposées valeurs de la France. Il n'y a pas non plus d'impératif pédagogique à le faire. On notera d'ailleurs le faible intérêt témoigné pour Charlie Hebdo dans les bibliothèques universitaires japonaises ou les collections des Instituts français au Japon, ainsi que le petit nombre d'articles ou de monographies de FLE consacrés à ce magazine avant janvier de cette année. L'horrible et triste mort de dessinateurs et collaborateurs de Charlie Hebdo, la fin de leur biographie, ne doit pas servir d'alibi pédagogique.

La caricature est une tradition japonaise

Par ailleurs, on entend ou lit parfois que la caricature, en particulier, la caricature politique, est étrangère à la culture japonaise. Que cette forme d'expression picturale soit différente en France et au Japon, qu'elle ne connaisse pas la même visibilité publique, on ne peut en douter, mais il suffit de feuilleter quelques bandes dessinées japonaises contemporaines ou d'ouvrir des études sur les estampes du 18e et du 19e siècles pour rapidement découvrir des caricatures fortes, voire violentes, qui touchent à tous les aspects de la vie sociale, donc aussi à la politique et aux activités religieuses (Voir, par exemple, FELDMAN 2000, DUUS 2001, REPP 2006, JOHNSTON 2015). L'idée que la caricature politique n'est pas pratiquée au Japon est évidemment défendue par certaines élites politiques ou économiques qui aimeraient la voir disparaître et qui se montrent parfois étonnamment susceptibles aux attaques dont elles font l'objet (MCNEILL 2015).

Que dit la loi ?

En théorie, un professeur qui le souhaite peut montrer les caricatures de Charlie Hebdo en classe à l'université (je ne connais pas assez la situation des collèges et lycées du Japon pour en parler ici ; les écoles de langue me semblent relever d'une autre logique légale et sociale). La Constitution du Japon précise en effet :

- « **第 19 条**思想及び良心の自由は、これを侵してはならない。

Article 19. La liberté d'opinion et de conscience ne peut être enfreinte.

- **第 20 条**信教の自由は、何人に対してもこれを保障する。いかなる宗教団体も、国から特権を受け、又は政治上の権力を行使してはならない。2 何人も、宗教上の行為、祝典、儀式又は行事に参加することを強制されない。3 国及びその機関は、宗教教育その他いかなる宗教的活動もしてはならない。

Article 20. La liberté de religion est garantie à tous. Aucune organisation religieuse ne peut recevoir de privilèges quelconques de l'État, pas plus qu'elle ne peut exercer une autorité politique. (2) Nul ne peut être contraint de prendre part à un acte, service, rite ou cérémonial religieux. (3) L'État et ses organes s'abstiendront de l'enseignement religieux ou de toutes autres activités religieuses.

- **第 21 条**集会、結社及び言論、出版その他一切の表現の自由は、これを保障する。2 検閲は、これをしてはならない。通信の秘密は、これを侵してはならない。

Article 21. Est garantie la liberté d'assemblée et d'association, de parole, de presse et de toute autre forme d'expression. Il n'existe ni censure, ni violation du secret des moyens de communication.

- **第 23 条**学問の自由は、これを保障する。

Article 23. La liberté de l'enseignement est garantie. » (Pour la traduction française : MAURY)

Les règles et la réalité

En pratique, il faut veiller aux règles propres à chaque établissement d'enseignement. Par exemple, comme il me semble qu'on ne peut montrer les caricatures de Charlie Hebdo touchant à l'islam sans exposer également celles qui concernent les autres religions, dans les nombreux établissements d'enseignement chrétiens du Japon, il faudra que l'enseignant se renseigne sur la latitude que son université ou école lui donne pour critiquer le christianisme et son personnel religieux. Il ou elle devra aussi veiller à respecter toutes les règles concernant le harcèlement sexuel ou prendre en compte l'inconfort dans lequel on pourrait placer nos étudiants. Il ne sert à rien de les choquer sous prétexte de défendre la liberté d'expression et la spécificité de la culture française. En outre, en cas de plainte d'étudiants, fondée ou non, on imagine difficilement que les autorités éducatives se posent elles-mêmes en défenseurs des libertés et viennent à la rescousse de leur enseignant. Il est plus probable que celui-ci soit considéré comme une source gênante de problèmes.

Enfin, il faut garder en mémoire ce qui est arrivé à Hitoshi Igarashi, le traducteur japonais des *Versets sataniques* de Salman Rushdie. Le 11 juillet 1991, sans doute en relation avec la fatwa prononcée contre l'écrivain britannique par l'ayatollah Khomeini, il fut assassiné dans son bureau à l'Université de Tsukuba. Le coupable n'a jamais été identifié et l'enquête est officiellement close. À l'heure d'internet et de la globalisation, il n'est pas alarmiste de dire que les dangers sont plus grands qu'en 1991 qu'un extrémiste apprenne ce qui se passe dans votre classe, en prenne ombrage et commette des actions violentes.

Musulmans au Japon

Précisons d'emblée qu'il ne s'agit pas ici de stigmatiser une communauté. Au Japon, les ennemis de la liberté d'expression et de la liberté académique sont d'abord les milieux conservateurs traditionalistes japonais, hostiles par exemple à l'indépendance de la recherche historique et aux recherches sur les genres. Les informations présentées ici ne servent qu'à aider les enseignants à se préparer pour leur cours sur le sujet des événements

de janvier 2015 à Paris en fonction des remarques présentées ci-dessus.

On estime généralement le nombre de musulmans au Japon à 100.000, mais, comme en France, dans ce pays, il n'est pas permis de recenser les opinions religieuses des gens. En outre, le caractère bien rond de ce chiffre incite à la prudence, et je me demande quelle confiance on peut vraiment lui accorder. Par contre, le nombre de mosquées est sans doute plus fiable ; on estime qu'il y en a environ 40-50 dans le pays ; la plus ancienne, celle de Kobe, a été construite en 1931. La très grande majorité des musulmans semblent être des résidents étrangers, généralement issus d'Asie du Sud-Est, mais il existe naturellement des citoyens japonais musulmans. Il faut ajouter à cela que le gouvernement japonais essaie activement d'attirer les touristes de pays à population majoritairement musulmane en améliorant l'offre de services et produits alimentaires halal dans les grandes villes et les sites touristiques. De même, il tente d'augmenter le nombre d'étudiants étrangers au Japon, parmi lesquels se trouvent naturellement des musulmans. Il n'y a donc rien d'improbable à avoir des étudiants musulmans dans nos classes, et il ne s'agit pas non plus d'oublier les chrétiens du Japon qui représenteraient 1% de la population. Leur présence est aussi à prendre en compte lors de la préparation de nos cours.

Quelles caricatures de Charlie Hebdo montrer ?

À la suite de l'attaque de janvier 2015, plusieurs chercheurs ont mis en lumière que l'islam est loin d'être une priorité ou une obsession éditoriale de Charlie Hebdo. En effet, l'analyse des unes de l'hebdomadaire montre que la politique, l'actualité sociale et l'économie sont ses intérêts majeurs, que les religions ne représentent que 38 couvertures sur 523 entre 2005 et 2015 (soit moins que le sport) et que l'islam en particulier ne se voit consacrées que 8 couvertures (MIGNOT, GOFFETTE 2015, à lire avec les remarques de BRIATTE 2015). Même si cette analyse quantitative ne peut se substituer à une réflexion qualitative, esthétique ou émotionnelle, il me semble qu'elle doit pousser l'enseignant à montrer plusieurs types de couvertures, aux sujets variés, sans se focaliser sur celles qui concernent uniquement et singulièrement l'islam, sous peine de reproduire l'état d'esprit des terroristes.

Le site internet <http://stripsjournal.canalblog.com/tag/Les%20Unes%20de%20Charlie%20Hebdo> permettra à l'enseignant de choisir les couvertures qu'il voudra commenter ou sur lesquelles il voudra que ses étudiants travaillent. Le grand nombre de dessins disponible permettra à chaque professeur de s'adapter à son public, aux tâches qu'il voudra voir réaliser et aux objectifs pédagogiques qu'il se donnera. En ce qui concerne les tâches à exécuter, on peut imaginer notamment:

- des exercices de traduction
- des exercices d'écriture dans des bulles blanchies
- des exercices de commentaire, qui peuvent aller du plus simple, demander à l'apprenant dans quelle catégorie thématique il rangerait la couverture qu'il voit, au plus élaboré, justifier son appréciation positive ou négative d'un dessin ou expliquer son contexte.

Ressources

Faute de place ici, je ne peux faire plus que mentionner les deux ressources suivantes :

- Enseigner le français avec TV5Monde, La satire une tradition française (31/3/2015) (Niveaux B1 et C2) (<http://enseigner.tv5monde.com/fle/la-satire-une-tradition-francaise>)
- l'excellente fiche pédagogique "Take-A-Stand" dans S. CARY, *Going Graphic. Comics at Work in the Multilingual Classroom* (Portsmouth, 2004)

Bibliographie

(Tous les liens internet ont été vérifiés le 18 mai 2015)

(Les diapositives Power Point de mon atelier aux RPK 2015 sont disponibles à l'adresse suivante : <https://kansaignaidai.academia.edu/AlexisDHautcourt/Conference-Presentations>. On y trouvera aussi des ressources pour aborder en classe le sujet des rassemblements et marches des 10 et 11 janvier 2015)

BRIATTE F., plusieurs billets sur le « blog Polit'bistro ; des politiques, du café. Un blog de doctorants en science politique » (<http://politbistro.hypotheses.org/tag/charlie-hebdo>) (2015)

DUUS P., Presidential Address: Weapons of the Weak, Weapons of the Strong-The Development of the Japanese Political Cartoon, *The Journal of Asian Studies* 60, 4 (Novembre 2001), p. 965-997 (<http://www.jstor.org/stable/2700017>)

FELDMAN O., Non-oratorical Discourse and Political Humor in Japan: Editorial Cartoons, Satire, and Attitudes Toward Authority, *Beyond Public Speech and Symbols: Explorations in the Rhetoric of Politicians and the Media* (2000), p. 165-192

JOHNSTON E., Japan's political satire offers comic wordplay — but rarely any offense, *The Japan Times* 2/2/2015

(http://www.japantimes.co.jp/news/2015/02/02/reference/japans-political-satire-offers-comic-wordplay-but-rarely-any-offense/#.VP_b-eHjIHA)

Université de Perpignan (Jean-Pierre MAURY), *Digithèque de matériaux juridiques et politiques* (<http://mjp.univ-perp.fr/constit/jp1946.htm>)

MCNEILL D., Nous ne sommes pas Charlie : Voices that Mock Authority in Japan Muzzled, *The Japan Times* 26/1/2015

(<http://www.japantimes.co.jp/community/2015/01/26/issues/nous-ne-sommes-pas-charlie-voices-mock-authority-japan-muzzled/#.VUzZ8vARqAj>)

MIGNOT J.-F., GOFFETTE C., Non, « Charlie Hebdo » n'est pas obsédé par l'islam », *Le Monde* 24 et 25/2/2015

(http://www.lemonde.fr/idees/article/2015/02/24/non-charlie-hebdo-n-est-pas-obsede-par-l-islam_4582419_3232.html#TPEKMjo8WRMGVcvP.99)

REPP M., Buddhism and Cartoons in Japan. How Much Parody Can a Religion Bear ? , *Japanese Religions* 31.2 (2006), p. 187-203

(http://japanese-religions.jp/publications/assets/JR31_2_a_Repp2.pdf)